

Système des Nations Unies en Algérie

Plan cadre des Nations Unies pour la coopération au développement (UNDAF)

ALGERIE 2007-2011

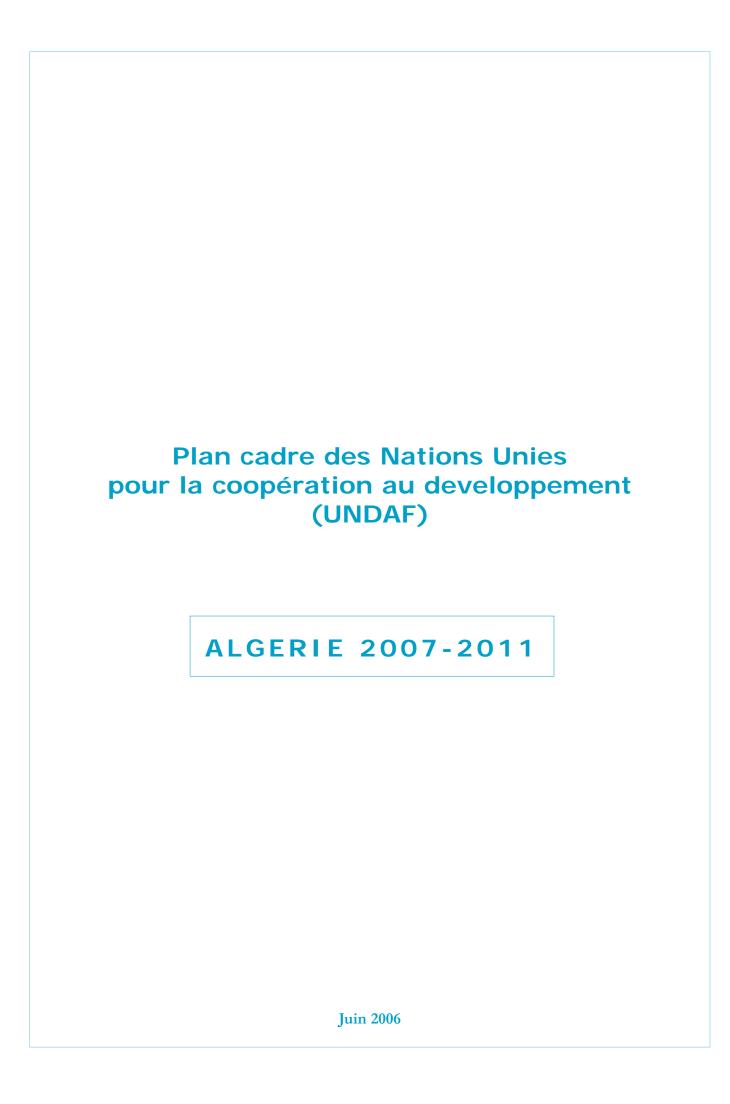


TABLE DES MATIERES

Engagement de l'Equipe de pays

Résumé analytique

Section I.

Introduction

Section II.

Résultats, modalités d'exécution et mécanismes de coordination

- Domaine de coopération N°1: Développement humain
- Domaine de coopération N°2: Environnement et développement durable
- Domaine de coopération N°3: Gouvernance
- Domaine de coopération N°4: Genre

Section III.

Ressources

Section IV.

Mécanismes de suivi et d'évaluation

Annexe.

Matrice de suivi et d'évaluation



Engagement de l'Equipe de Pays

L'Equipe de Pays du Système des Nations Unies en Algérie appuie les choix stratégiques et les priorités nationales destinés à faire progresser le développement humain.

Le Système des Nations Unies s'engage au travers du présent Plan Cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement, à soutenir les réformes engagées en intensifiant la coopération avec les institutions nationales et la société civile.

L'Equipe de Pays s'engage à utiliser d'une manière efficace et efficiente les ressources allouées à cet effet, à respecter et à promouvoir les principes et les valeurs de la Déclaration du Millénaire pour le Développement et à contribuer à la réalisation des Objectifs qui y sont inscrits.

Marc Destanne de Bernis	Coordonnateur Résident et
	Représentant du PNUD
Younes Zoughlami	Représentant, UNFPA
Raymond Janssens	Représentant, UNICEF
Guy De Lannoy	Représentant, FAO
Sadok Ben Hadj Hassine	Directeur, OIT
Nourredine Dekkar	Officier de liaison, OMS
Alessandro Parlatore	Représentant, ONUDI
Samia Lounnas	Administratrice, ONUSIDA
Marius de Gaay Fortman	Directeur de Pays, PAM
Peter Van Der Vaart	Représentant, UNHCR

Résumé analytique

1. L'Algérie est engagée dans un vaste programme de réformes structurelles politiques, sociales et économiques, dont l'objectif primordial est d'assurer la durabilité du développement humain. Ce processus de réformes est à la mesure des enjeux et des défis du développement de l'Algérie et des importantes transitions sociétales, démographiques et économiques en cours.

Les réformes institutionnelles visent à consolider l'Etat de droit, à renforcer la participation de tous les citoyens aux processus de développement et à poursuivre, dans une perspective d'équité et d'égalité, la réduction des disparités qui peuvent persister selon les milieux et les régions.

La poursuite des réformes économiques et financières a pour objectifs d'appuyer la diversification de l'économie au-delà du secteur pétrolier et de promouvoir une économie productive et créatrice d'emplois.

- 2. Le Plan Cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement (UNDAF) constitue le cadre stratégique de la coopération entre le Système des Nations Unies (SNU) et la République Algérienne Démocratique et Populaire pour la période 2007-2011. Il définit les domaines et résultats attendus de cette coopération et contribue à renforcer la coopération entre le SNU et les partenaires nationaux au développement ainsi qu'à assurer l'efficacité et l'efficience des programmes qui en découleront.
- **3.** Le Plan cadre se fonde sur les priorités nationales et les orientations du Gouvernement, ainsi que sur la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Il définit, à partir de l'analyse élaborée par le Bilan Commun de Pays (CCA), quatre domaines de coopération identifiés conjointement avec le Gouvernement et détaillés ci-après :

DOMAINES DE COOPERATION DE L'UNDAF

1. Développement humain

- La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- L'amélioration des conditions de vie des populations, l'accès aux services sociaux en matière de santé et de protection sociale, d'éducation et de formation;
- La lutte contre le chômage, l'accès à l'emploi et promotion de la PME/PMI;
- L'appui au Programme des Hauts Plateaux et du Sud ;
- 5. Le développement des compétences dans les différents secteurs.

3. Gouvernance

- La consolidation de la gouvernance par la modernisation et le renforcement des capacités en matière de réforme;
- Le renforcement des capacités de la société civile en appui au partenariat avec les institutions nationales.

2. Environnement et développement durable

- La gestion et l'utilisation durable des ressources et espaces naturels et l'aménagement et la gestion durable des territoires;
- La lutte contre la désertification ;
- 3. La prévention des risques de santé liés à l'environnement ;
- La gestion des risques et la prévention des catastrophes;
- La lutte contre les pollutions et leurs nuisances;
- 6. Le renforcement des capacités de la société civile dans le domaine de la protection et de la préservation durable de l'environnement.

4. Genre

- 1. La promotion de la participation de la femme à la vie politique, économique et sociale ;
- 2. L'appui à l'éducation et à la formation, en particulier pour la femme rurale ;
- 3. L'accès des femmes à l'emploi;
- 4. La lutte contre la violence à l'égard des femmes.

4. Les programmes et projets mis en œuvre au sein de chaque domaine de coopération, viseront à contribuer à la réalisation des 4 résultats ou effets de l'UNDAF suivants, à l'horizon 2011 :

Résultat 1 : L'accès de qualité à une santé, une éducation, une formation, une protection sociale et à un emploi décent, aura été amélioré.

Le SNU contribuera à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; à l'amélioration d'un accès de qualité à une santé, une éducation, une formation, une protection sociale et à un emploi décent ; à l'appui aux programmes nationaux de lutte contre le chômage, de protection sociale et de développement des Hauts Plateaux et du Sud.

Résultat 2 : Les institutions nationales et les populations auront renforcé leur partenariat dans la gestion durable de l'environnement notamment, en matière d'utilisation durable des ressources, de gestion des risques et de prévention des catastrophes.

Le SNU contribuera à la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux de gestion et d'utilisation durable des ressources et des espaces naturels ainsi que d'aménagement durable des territoires ; de lutte contre la désertification ; de prévention des risques de santé liés à l'environnement ;

de gestion des risques et de prévention des catastrophes naturelles ; de réduction et de contrôle des pollutions et des nuisances. Le SNU appuiera le renforcement de la société civile dans le domaine de la protection et de la préservation durable de l'environnement.

Résultat 3 : Les institutions nationales modernisées et consolidées seront plus accessibles et répondront mieux aux besoins des citoyens.

Le SNU contribuera à la modernisation et à la consolidation des institutions nationales dans le cadre des réformes engagées visant l'amélioration de leur accessibilité et de leurs prestations ainsi qu'au renforcement des capacités de la société civile visant à l'amélioration de l'efficacité de ses actions pour le développement en partenariat avec les institutions nationales et locales.

Résultat 4: La promotion d'une participation des femmes à la vie politique, économique et sociale aura été consolidée. Le SNU contribuera à la consolidation de la participation de la femme en général et de la femme rurale en particulier, à la vie politique, économique et sociale.

5. Le choix des domaines de coopération de l'UNDAF, résultat d'un processus participatif, repose également sur l'avantage comparatif collectif du SNU et sur la valeur ajoutée potentielle des Nations Unies pour la réalisation des OMD.

La contribution des Nations Unies visera essentiellement à appuyer le renforcement des capacités nationales, au travers d'activités de formation, de sensibilisation et de mobilisation, et par la mise à disposition de ressources techniques et d'expertise de haut niveau.

Les stratégies de renforcement des capacités, de développement des compétences, de partenariat, de promotion du genre et de communication seront intégrées, de manière adaptée, au sein de chaque domaine de coopération.

Pour atteindre les objectifs fixés, le SNU développera des partenariats étroits avec les

institutions nationales et locales ainsi qu'avec les associations de la société civile.

- 6. La coordination générale de la mise en œuvre de l'UNDAF s'inscrira dans le cadre des dispositifs existants en matière de coopération au développement. Les interventions du SNU s'appuient sur des engagements communs avec le Gouvernement qui feront l'objet d'un suivi des progrès réalisés.
- 7. Le budget estimatif global alloué à l'UNDAF est de l'ordre de 62 millions de dollars américains dont près de 29 millions de US dollars, soit 46%, constituent les ressources ordinaires des agences.

Des ressources additionnelles seront mobilisées pour la réalisation des objectifs de l'UNDAF.

Section I: Introduction

1. L'Algérie a recouvré la stabilité politique, économique et sociale. Elle bénéficie, depuis 1999, d'une croissance économique soutenue qui a permis une réduction du chômage et une amélioration du niveau de vie de la population tout en offrant de nouvelles perspectives pour le développement humain.

Le pays est engagé dans un vaste programme de réformes dont l'objectif essentiel est d'assurer la consolidation de la gouvernance et la durabilité du développement humain.

Compte tenu des progrès déjà réalisés, l'Algérie devrait être en mesure d'atteindre d'ici 2015 l'essentiel des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

2. Dans ce contexte, le Gouvernement algérien et le Système des Nations Unies (SNU) ont engagé depuis fin 2004, le processus de préparation du second Plan Cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement (UNDAF) couvrant la période 2007-2011. Ce processus a commencé avec la préparation du Bilan Commun de Pays (CCA), dont la formulation a bénéficié de la participation des représentants du Gouvernement et de la société civile.

L'analyse de questions clés du développement faite par le CCA, en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement, avait permis de proposer trois domaines prioritaires de coopération entre l'Algérie et le SNU, en réponse aux enjeux majeurs du développement du pays.

3. Le premier domaine identifié est celui du développement humain.

Le SNU peut contribuer aux stratégies et programmes mis en œuvre pour renforcer le développement humain et qui visent à assurer que les fruits de la croissance soient plus équitablement répartis et se traduisent pour l'ensemble de la population par plus de bien être et un meilleur niveau de vie.

 Le deuxième domaine a trait à l'environnement.

Le Gouvernement algérien est profondément engagé dans la mise en œuvre de stratégies de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles pour le développement durable. Le SNU est appelé à soutenir le renforcement des actions en cours en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, de prévention des pollutions et nuisances, ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des risques naturels et la prévention des catastrophes.

5. Le troisième domaine concerne la gouvernance..

Les réformes institutionnelles stratégiques initiées relèvent d'une triple démarche visant à:

- Consolider l'Etat de droit et des institutions démocratiques;
- Renforcer la participation de tous les citoyens aux processus de développement ;
- Continuer à réduire les écarts qui peuvent persister entre les hommes et les femmes dans l'exercice de leurs droits, dans une perspective d'équité et d'égalité.

Le SNU peut contribuer à ce processus de réformes et de modernisation des institutions afin qu'elles puissent continuer à mieux remplir leurs missions auprès des citoyens.

6. La retraite de planification stratégique tenue en octobre 2005, avec la participation de représentants des institutions nationales et d'associations de la société civile, a permis de préciser le contenu de ces trois domaines de coopération, tout en ajoutant un quatrième domaine spécifique, celui du genre et de la promotion de la femme.

Les groupes thématiques ont ensuite défini un ensemble de résultats à atteindre en liaison avec les OMD.

7. L'UNDAF est bâti autour:

- d'une matrice des résultats, comportant les 4 effets de l'UNDAF déclinés en 12 effets du Programme de Pays dont l'atteinte requiert la mobilisation du SNU autour de la réalisation de 25 produits,
- d'une estimation indicative des ressources prévisionnelles à mobiliser par chaque agence concernée
- et d'un cadre de suivi- évaluation.

Le SNU, à travers ses contributions aux efforts nationaux, aura une responsabilité collective vis à vis de ces résultats et devra œuvrer pour l'obtention de progrès mesurables en partenariat avec le Gouvernement et l'ensemble des partenaires.

Section II: Résultats, modalités d'exécution et mécanismes de coordination

8. Les quatre domaines de coopération retenus requièrent une approche intégrée et multisectorielle pour la mise en oeuvre de l'UNDAF ainsi qu'une collaboration systématique interagence.

A cet effet, l'Equipe de Pays passera en revue régulièrement les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de l'UNDAF. La réussite de cette approche multisectorielle nécessitera également une étroite concertation entre le système des Nations Unies et les partenaires identifiés pour chaque domaine de coopération, y compris les partenaires de la société civile.

Les groupes thématiques techniques mettront en place une coordination régulière avec les institutions nationales, les associations de la société civile et les autres partenaires.

9. Des initiatives de programmation conjointes interagences seront développées pour assurer la mise en oeuvre de certains aspects de l'UNDAF au sein de chaque domaine de coopération.

Les agences actives dans des domaines connexes établiront des programmes et projets conjoints d'appui, sur la base de leurs programmes de pays respectifs.

L'appui apporté aux programmes nationaux de développement des Hauts Plateaux et du Sud par des actions de développement local intégré constituera, en particulier, une occasion privilégiée de formulation et de mise en œuvre de programmes conjoints.

Domaine de coopération N°1: Développement humain

- 10. La priorité nationale est que " d'ici à 2015, les populations continueront à bénéficier d'une amélioration de leur niveau de développement humain au travers de l'atteinte des OMD".
- L'effet escompté est que " d'ici à 2011, l'accès de qualité à une santé, une éducation, une formation et un emploi décent soit amélioré ".
- 11. Pour ce faire, le SNU appuiera le Gouvernement et les partenaires dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale visant la réduction des disparités, à travers le renforcement des capacités des institutions nationales et locales concernées et l'amélioration du système d'information pour le suivi des progrès réalisés.
- 12. Le SNU appuiera les interventions visant à ce que les services sociaux de santé, d'éducation, de formation et de protection sociale soient plus accessibles et que leurs prestations de qualité

- répondent mieux aux besoins des populations au travers du renforcement des systèmes de gestion et d'organisation des programmes nationaux de santé, d'éducation et de protection ainsi que du renforcement des capacités de leurs personnels.
- 13. Le SNU appuiera la mise en œuvre des programmes nationaux en matière de lutte contre le chômage, d'amélioration de la protection sociale et de promotion de l'emploi, au travers d'actions de renforcement des capacités, et d'amélioration des systèmes d'information et de gestion.
- 14. Le SNU contribuera également à la mise en œuvre des Programmes d'appui au développement des Hauts Plateaux et du Sud, au travers essentiellement du renforcement des capacités des collectivités locales et des associations de la société civile en matière de gestion et de planification du développement local.

Domaine de coopération N°1:	DEVELOPPEMENT HU	JMAI N			
Priorité nationale	D'ici à 2015, les populations continueront à bénéficier d'une amélioration de leur niveau de développement humain au travers de l'atteinte des Objectifs du Millénaire du Développement.				
Effet UNDAF (1)	D'ici à 2011, l'accès de qualité à une santé, une éducation, une formation, une protection sociale et à un emploi décent, sera amélioré.				
Effets du Programme de Pays	Produits du Programme de Pays	Rôles des Partenaires			
1.1. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est mise en œuvre de manière intégrée et contribue à la réduction des disparités. OMD 1	 1.1.1. Les capacités des institutions nationales et locales en matière de gestion des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale seront renforcées par des formations et des appuis techniques. (BIT, ONUDI, PNUD) 1.1.2. Le système d'information continue pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est renforcé, notamment par l'usage de la base de données DEV Info.(SNU) 	Les partenaires concernés renforceront les dispositifs en place et développeront des outils et des mécanismes aux niveaux national et local, pour améliorer ou consolider les synergies intersectorielles. Ils renforceront leurs capacités en matière d'analyse, d'études et de programmation (mise en œuvre, suivi et évaluation des stratégies et des programmes). L'ONS mettra à la disposition de DEV Info les ressources humaines nécessaires et assurera la coordination entre les différents intervenants en matière de production et de traitement de l'information statistique à caractère économique et sociale.			
1.2. Les services sociaux de santé, d'éducation, de formation et de protection sociale sont plus accessibles et leurs prestations de qualité, répondent aux besoins des populations dont ils améliorent les conditions de vie.	1.2.1. Les connaissances des populations seront améliorées et les programmes nationaux de santé et de prévention seront renforcés en matière d'organisation et de gestion, par des formations, de l'appui technique et la fourniture de services et d'équipements. (OMS, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF)	Dans le domaine de la santé, les institutions nationales concernées identifieront le personnel pour les formations, définiront les standards, les normes et les protocoles relatifs aux prestations. Elles mettront en œuvre les recommandations techniques et fourniront les prestations et équipements nécessaires. Elles assureront, au niveau national, la coordination, la supervision, le suivi et l'évaluation.			

Domaine de coopération N°1:	DEVELOPPEMENT HI	JMAIN				
Priorité nationale	D'ici à 2015, les populations continueront à bénéficier d'une amélioration de leur niveau de développement humain au travers de l'atteinte des Objectifs du Millénaire du Développement.					
Effet UNDAF (1)	D'ici à 2011, l'accès de qualité à une santé, une éducation, une formation, une protection sociale et à un emploi décent, sera amélioré.					
Effets du Programme de Pays	1.2.2. Les capacités de mise en œuvre de la réforme de l'éducation (qualité de l'enseignement, gestion des programmes d'éducation, de formation professionnelle et d'alphabétisation) seront améliorées au moyen d'actions de formation et de renforcement de capacités des enseignants, du personnel de l'administration de l'éducation et des associations. (BIT, UNFPA, UNICEF) 1.2.3. Les capacités des institutions et dispositifs de protection et de réinsertion sociale des groupes vulnérables, notamment les jeunes en difficulté, les chômeurs, et les personnes vivant avec le VIH/SIDA, seront améliorées par des formations et des services. (BIT, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)	formation, les institutions nationales concernées et les partenaires sociaux assureront la mise à niveau de leurs capacités institutionnelles et humaines au				
1.3. Les programmes nationaux en matière de lutte contre le chômage, d'amélioration de la protection sociale et de promotion de l'emploi sont mis en œuvre de manière efficace. OMD 1 à 8	 1.3.1. Les capacités des institutions nationales en matière de promotion d'emploi décent et de création de PME/PMI par des formations et de l'appui technique, seront améliorées. (BIT,ONUDI, PNUD) 1.3.2.Le système d'information continue pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés en matière de création d'emploi décent et de promotion des PME /PMI, sera renforcé. (BIT, ONUDI, PNUD) 1.3.3. Les capacités de planification et de gestion des régimes de sécurité sociale, notamment en matière de collecte et d'analyse de données, seront améliorées au moyen de formations et d'expertise spécialisées. (BIT, ONUDI, PNUD) 	Les institutions nationales concernées et les partenaires sociaux mettront à niveau leurs capacités institutionnelles et humaines. Ils appuieront le développement d'outils pour améliorer la planification et la gestion, notamment des politiques de promotion de l'emploi et de gestion des régimes de sécurité sociale				
1.4. Le Programme d'appui au développement des Hauts Plateaux et du Sud est mis en œuvre et contribue efficacement à la réduction des inégalités régionales et locales et à l'amélioration durable des conditions de vie des populations de ces régions.	1.4.1. Les capacités des collectivités locales et de la société civile en matière de planification et de gestion du développement local, seront renforcées au moyen d'actions intégrées incluant des études, des formations, de l'expertise et des équipements. (SNU)	Dans le domaine de la santé, les Les départements ministériels, les collectivités locales, la société civile, le secteur privé et les populations appuieront, en partenariat, la réalisation d'un développement local durable.				

Domaine de coopération N°2: Environnement et développement durable

15. La priorité nationale est que, " d'ici à 2015, le développement durable à travers une meilleure gestion de l'environnement et un aménagement durable des territoires soit consolidé".

Le résultat escompté par l'UNDAF est que "d'ici à 2011, les institutions nationales et les populations auront renforcé leur partenariat dans la gestion durable de l'environnement, notamment en matière d'utilisation durable des ressources, de gestion des risques et de prévention des catastrophes".

16. Le SNU contribuera à renforcer les capacités au niveau national et local pour la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux de gestion et d'utilisation durable des ressources et des espaces naturels et d'aménagement durable des territoires ainsi qu'en matière de lutte contre la désertification.

- 17. Le SNU contribuera au renforcement des capacités en matière de prévention des risques de santé liés à l'environnement, de gestion des risques et de prévention des catastrophes naturelles, dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire, ainsi que de prévention, réduction et contrôle des pollutions et des nuisances.
- **18**. Enfin, le SNU appuiera le renforcement des capacités de la société civile dans le domaine de la protection et de la préservation durable de l'environnement.

Domaine de coopération N°2:	ENVIRONNEMENT ET DEVELO	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE				
Priorité nationale	D'ici 2015, le développement durable, à travers une meilleure gestion de l'environnement et un aménagement durable des territoires, sera consolidé.					
Effet UNDAF	D'ici 2011, les institutions nationales et les populations auront renforcé leur partenariat dans la gestion durable de l'environnement, notamment en matière l'utilisation durable des ressources, de gestion des risques et de prévention des catastrophes					
Effets du Programme de Pays	Produits du Programme de Pays	Rôles des Partenaires				
2.1. Les stratégies et programmes nationaux de gestion et d'utilisation durable des ressources et espaces naturels ainsi que de l'aménagement durable des territoires, sont mis en œuvre de manière concertée et efficace. OMD 1, 7, 8	2.1.1. Les capacités des partenaires et des intervenants nationaux et locaux seront renforcées en matière de cadres stratégiques et juridiques nationaux, en y intégrant la lutte contre la pauvreté, l'utilisation durable de la biodiversité et l'aménagement durable des territoires. (FAO, PNUD)	Les partenaires concernés développeront des mécanismes et des outils, aux niveaux national et local, notamment un système d'information pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés. Ils renforceront leurs capacités en matière de programmation et de coordination des stratégies et des programmes nationaux. Ils développeront leurs capacités en matière d'analyse et de production d'études et s'appuieront sur de nouvelles approches intégrant les caractéristiques locales et visant à une meilleure protection et valorisation du patrimoine naturel ainsi qu'une plus grande implication des usagers dans les processus d'investissement, de mise en valeur et de gestion durable des ressources naturelles, notamment hydriques, forestières et alfatières.				
2.2. Les stratégies et programmes nationaux de lutte contre la désertification, sont intégrés dans les programmes locaux de développement. OMD 1, 7, 8.	2.2.1. Les capacités des institutions et des intervenants dans la lutte contre la dégradation des sols, la désertification ainsi que dans la réduction des risques menaçant la diversité biologique et les espaces naturels, seront renforcées. (FAO, PNUD)	Les départements ministériels concernés développeront des outils, aux niveaux national et local, notamment un système d'information pour le suivi et l'évaluation des progrès enregistrés en conformité avec les instruments juridiques nationaux et internationaux, parties de la législation nationale.				

Domaine de coopération N°2:	ENVIRONNEMENT ET DEVELO	PPEMENT DURABLE			
Priorité nationale	D'ici 2015, le développement durable, à travers une meilleure gestion de l'environnement et un aménagement durable des territoires, sera consolidé.				
Effet UNDAF	D'ici 2011, les institutions nationales et le partenariat dans la gestion durable de l'en d'utilisation durable des ressources, de gest catastrophes.	vironnement, notamment en matière			
Effets du Programme de Pays	Produits du Programme de Pays	Rôles des Partenaires			
2.3. La stratégie de prévention des risques de santé liés à l'environnement est mise en œuvre de manière concertée et contribue à l'amélioration et à la préservation de la santé des populations et des travailleurs. OMD 2, 3, 4, 7, 8	2.3.1. Les capacités des partenaires et des intervenants nationaux et locaux, notamment des laboratoires et instituts, en matière de gestion des programmes de prévention des risques de santé liés à l'environnement y compris à l'environnement du travail, seront renforcées au moyen de formations, d'expertises et d'appuis techniques adaptés. (BIT, FAO, OMS, ONUDI)	ou mettront en œuvre: un plan national de lutte et de suivi de l'impact des principaux produits industriels			
2.4. Les stratégies et les programmes nationaux de gestion des risques et de prévention des catastrophes naturelles, intégrés dans la politique d'aménagement du territoire, sont mis en oeuvre et contribuent à la protection des populations et à l'efficacité de la préservation du patrimoine naturel.	 2.4.1. Les capacités de coordination des institutions nationales seront améliorées en matière de gestion des risques et de prévention des catastrophes naturelles au moyen d'appuis techniques et d'outils spécialisés. (FAO, PNUD) 2.4.2. La sensibilisation et la mobilisation des populations pour une meilleure participation et collaboration dans la prévention des catastrophes naturelles et la gestion des risques environnementaux, seront appuyées. (SNU) 	Les départements ministériels concernés développeront des outils et des mécanismes pour renforcer les différents dispositifs, aux niveaux national et local, sur les risques majeurs naturels et industriels ainsi que leur coordination.			
OMD 1, 2, 3, 7, 8 2.5. Les stratégies de prévention et les programmes nationaux de réduction et de contrôle des pollutions et des nuisances sont mis en œuvre et intègrent des mécanismes de développement propre.	2.5.1. Les capacités des partenaires et des intervenants nationaux et locaux seront renforcées en matière d'utilisation de normes et de standards environnementaux dans l'industrie, notamment pour la maîtrise des mécanismes de développement propre ainsi que des mécanismes de gestion et de valorisation des déchets aux niveaux national et local. (ONUDI, PNUD)	Les départements ministériels concernés identifieront le personnel à former, définiront les standards, les normes et les protocoles relatifs aux domaines retenus. Ils assureront au niveau national la coordination, la supervision, le suivi et l'évaluation.			
OMD 7, 8	2.5.2. Le système d'information continue pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés en matière de surveillance des pollutions et des nuisances, sera renforcé. (FAO, ONUDI, PNUD)	Ils élaboreront et adopteront des schémas de collectes des déchets et autres mécanismes appropriés.			
2.6. La société civile appuie efficacement les interventions dans le domaine de la protection et de la préservation durable de l'environnement.	2.6.1. Les capacités des associations de la société civile, aux niveaux national et local, seront renforcées par des mises en réseau, des formations et des actions adaptées en vue d'une meilleure participation et collaboration aux stratégies et programmes.(SNU)	Les associations de la société civile identifieront le personnel à former. Elles contribueront à développer une volonté partagée, un dialogue et un engagement continus pour la préservation durable de l'environnement. Elles renforceront les actions de proximité en la matière.			
OMD 1, 7, 8		actions do prominto on la matione.			

Domaine de coopération N°3: Gouvernance

- 19. La priorité nationale est que "d'ici à 2015, le programme de réformes soit réalisé et que la bonne gouvernance soit consolidée". L'effet escompté par l'UNDAF est que, "d'ici à 2011, les institutions nationales auront été modernisées et leurs capacités consolidées".
- 20. Pour se faire, le SNU contribuera au processus de renforcement des institutions nationales, notamment le Parlement, la justice et le système pénitentiaire, ainsi que les institutions impliquées dans la mise en œuvre et le suivi des réformes économiques, au travers de formations et de mise à disposition d'expertise spécialisée.
- **21.** Le SNU contribuera également à renforcer les capacités des associations de la société civile à participer à la mise en œuvre des programmes de développement en partenariat avec les institutions nationales et locales.

Domaine de coopération N° 3	GOUVERNANCE					
Priorité nationale	D'ici à 2015, les programmes de réformes seront mis en œuvre et la bonne gouvernance sera consolidée.					
Effet UNDAF	D'ici à 2011, les institutions nationales auront été modernisées et leurs capacités consolidées.					
Effets du Programme de Pays	Produits du Programme de Pays	Rôles des Partenaires				
3.1. Les institutions nationales modernisées et consolidées répondent mieux aux besoins des citoyens OMD 1 à 8	 3.1.1. Les capacités des Parlementaires et des fonctionnaires du Parlement en matière de travail législatif, de contrôle et de partenariat avec la société civile, seront renforcées. (SNU) 3.1.2. Le système judiciaire et pénitentiaire sera modernisé au moyen de formations adaptées et de services fournis aux utilisateurs et usagers en utilisant notamment les nouvelles technologies. (PNUD) 3.1.3. Les capacités des institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre et le suivi des réformes économiques seront renforcées au moyen de formations et d'expertise spécialisée. (FAO, ONUDI, PNUD) 3.1.4. La mise à niveau du système national d'analyse, de suivi des politiques économiques et sociales et de prévision économique, sera renforcée au moyen d'appuis techniques et de formation spécialisés. (ONUDI, PNUD, UNFPA) 	favoriseront la promotion de l'e gouvernance et appuieront les programmes de renforcement des capacités du Parlement (parlementaires e fonctionnaires) et la mise en oeuvre de stratégies d'information, d'éducation et de communication en partenariat avec la société civile. Les départements ministériels e institutions concernés contribueront à la mise en œuvre des programmes de				
3.2. La société civile a la capacité d'intervenir efficacement pour le développement en partenariat avec les institutions nationales et locales. OMD 1 à 8	3.2.1. Les capacités des associations de la société civile seront renforcées en matière de participation au développement et de partenariat avec les institutions nationales et locales au moyen de formations et des services, notamment, en matière de développement et de maîtrise d'outils et de méthodes. (SNU)	capacités et de travailler en plus grande coordination avec les institutions				

Domaine de coopération N°4: Genre

- 22. La priorité nationale est que, "d'ici à 2015, la promotion de la participation et l'habilitation des femmes, à tous les niveaux soit consolidée". Le résultat escompté par l'UNDAF est que, "d'ici à 2011, la participation des femmes en général et de la femme rurale en particulier, à la vie politique, économique et sociale soit consolidée".
- 23. Le SNU contribuera à cet objectif par un appui aux actions de sensibilisation et de mobilisation en faveur de la promotion des femmes et de leurs droits. Il s'agira également, de contribuer à renforcer les capacités des institutions nationales en vue d'une meilleure intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et instruments. En outre la stratégie nationale contre les violences à l'égard des femmes sera appuyée.

Domaine de coopération N°4:	GENRE				
Priorité nationale	D'ici à 2015, la promotion de la participation et de l'habilitation des femmes, à tous les niveaux, sera consolidée. D'ici à 2011, la promotion d'une participation des femmes à la vie politique, économique et sociale, sera consolidée.				
Effet UNDAF					
Effets du Programme de Pays	Produits du Programme de Pays	Rôles des Partenaires			
4.1. La promotion de la participation de la femme en général et de la femme rurale en particulier, à la vie politique, économique et sociale aux niveaux national et local, est poursuivie. OMD 3, 5	 4.1.1. Une action concertée de sensibilisation et de mobilisation en faveur d'une participation et d'un leadership des femmes au sein des institutions nationales publiques et privées ainsi qu'en faveur d'une meilleure connaissance par les femmes de leurs droits, sera appuyée. (SNU) 4.1.2. Une mobilisation en faveur d'un accès plus important des femmes en général et des femmes rurales en particulier à l'éducation, à la formation et à un emploi décent, sera soutenue. (SNU) 4.1.3. Les capacités des institutions nationales seront renforcées au moyen de formations, d'appuis techniques et d'études visant la production des données statistiques désagrégées par genre et une meilleure intégration de l'approche genre dans les politiques et instruments de planification. (SNU) 4.1.4. La mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes sera appuyée au moyen de formations et de services à distance et de proximité adaptés. (SNU) 	Les institutions nationales et les départements ministériels, la société civile et les médias développeront des			

Section III: Ressources

- 24. Une première estimation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre de l'UNDAF s'élève à 62 millions de dollars américains, dont 46% sont couverts par les ressources ordinaires des agences, fonds et programmes et 54 % devront être mobilisés sous forme de ressources externes.
- 25. La répartition des ressources par agence se présente comme tel:

	AGENCES		Développement Humain	Environnement	Gouvernance	Genre	Total
	ONUSIDA	RR	0.30				0.30
		AR					
T AES	PNUD	RR	2.00	0.80	1.20	0.20	4.20
S ET		AR	7.00	15.75	6.70	0.20	29.65
FONDS	UNFPA	RR	3.6		0.90	0.50	5.00
FONDS ET PROGRAMMES		AR	0.80			0.20	1.00
_	UNICEF	RR	5.00	0.10	0.10	0.20	5.40
		AR	2.20	0.10	0.10	0.10	2.50
	BIT	RR	0.07	0.01	0.02	0.01	0.11
		AR	0.31	0.02	0.02	0.10	0.45
SEES	FAO	RR	*	*	*	*	*
ICE:		AR					
AGENCES SPECIALISEES	OMS	RR	12.8	0.20		0,70	13.7
A		AR					
,	ONUDI	RR	*	*	*	*	*
		AR					
	SOUS-TOTAL	RR	23.77	1.11	2.22	1,61	28.71
		AR	10.31	15.87	6.82	0,60	33.60
TO	TAL GENERAL		34.08	16.98	9.04	2,22	62.31
			55%	27%	14%	4%	

RR: Ressources régulières

AR: Autres ressources

26. Cette estimation des coûts de la réalisation de l'UNDAF met en lumière la nécessité de renforcer les partenariats dans le cadre de la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ceux-ci auront comme acteurs principaux l'ensemble des agences et programmes du SNU actifs en Algérie, résidentes comme non-résidentes, les institutions nationales, les collectivités locales ainsi que les associations de la société civile.

Des efforts seront fournis en vue d'élargir ces partenariats à de nouveaux acteurs, tels que les entreprises et également les autres coopérations bilatérales et multilatérales.

^{*} Les financements effectivement mobilisés ne peuvent pas être établis à ce stade

Section IV: Mécanismes de suivi et d'évaluation

27. Le suivi et l'évaluation de l'UNDAF sera coordonné par l'Equipe de Pays au travers des groupes thématiques établis pour chacun des domaines de coopération de l'UNDAF.

Les groupes thématiques, dont la composition pourra varier selon les nécessités, seront chargés du suivi de la mise en oeuvre de l'UNDAF dans chaque domaine de coopération afin d'assurer une coordination efficace et le suivi nécessaire des interventions du SNU.

28. Afin d'assurer une mise en oeuvre de l'UNDAF basée sur les résultats, l'établissement d'un ensemble d'indicateurs de suivi et d'évaluation a été identifié au travers du processus CCA/UNDAF comme un préalable à la mise en œuvre effective de l'UNDAF et à la mesure des progrès réalisés dans le cadre de chaque domaine de coopération.

La qualité actuelle des données reste encore insuffisante, bien que l'Algérie dispose de systèmes d'informations relativement développés.

Des efforts sont en cours pour combler les lacunes existantes, notamment en ce qui concerne la continuité des séries de données et leur ventilation par sexe et par secteur géographique.

Le SNU participera au renforcement des capacités des structures d'évaluation et appuiera la mise en place d'une base de données (DEV info) pour faciliter le suivi efficace de l'UNDAF.

29. La matrice de suivi et d'évaluation par domaine prioritaire, présentée ci-après en annexe, constitue la base de référence, dont les données sont issues de sources statistiques officielles et d'enquêtes normalisées.

Les indicateurs de suivi et d'évaluation des divers produits retenus seront détaillés par chaque agence du SNU dans le cadre de leurs programmes de pays respectifs.

Matrice de suivi et d'évaluation

I. Développement humain

Résultats

Effet UNDAF N° 1

D'ici à 2011, l'accès de qualité à une santé, une éducation,une formation, une protection sociale et à un emploi décent, sera amélioré.

I. Développement humain						
Indicateurs	Données de Base	Cible 2011	Sources de vérification			
1. Taux de mortalité des moins de 5 ans.	35,5 pour 1000 (2004-2005)	30 pour 1000	- Enquête PAPFAM, (2002), MICS3(2006); MICS4 (2010);			
2. Taux de mortalité infantile.	30,4 pour 1000 (2004-2005)	25 pour 1000	- Estimations annuelles du MSPRH, ONS.			
3. Taux de mortalité néonatale.	21,3 pour 1000 (2004)	15 pour 1000				
4. Taux de mortalité maternelle.	96,8 pour 100.000 (2003-2004)	75 pour 100.000	- Estimations du MSPRH ; - Enquête régionale sur la mortalité maternelle et néonatale, UNICEF, 2007.			
5. Taux net de scolarisation au primaire.	96,8% (2003-2004)	100%	- MICS3 (2006) ; - MICS4 (2010) ; - Statistiques du Ministère de l'Education			
6. Existence d'un système intégré de protection des enfants.	Système non existant	Système opérationnel	Analyse du système de protection de l'enfant, 2009			
7. Taux de chômage (total, féminin et rural en proportion de l'urbain).	15,37% Total (2005) 18% Féminin (2004) Rural/Urbain	12%	- Statistiques annuelles de l'ONS - Enquête Emploi de l'ONS			
8. Part des chômeurs de moins de 30 ans.	73 % (2004)	1	TONS			
9. Taux de pauvreté (Total et Rural en proportion de l'urbain).	0,8% (2000)	0%	Enquêtos do			
10. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale.	7,8% (2000)	9,7%	- Enquêtes de consommation et de pauvreté ;			
11. Insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans.	10,4% (2002)	4,6%	- Rapports nationaux sur les OMD			
12. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique.	3,1% (2000)	1,8%				
13. Proportion des populations vulnérables qui ont accès aux programmes et services de prévention VIH.		-	Rapports UNGASS du Gouvernement			
14. Proportion des populations vulnérables qui savent identifier les méthodes de prévention de la transmission sexuelle.		-	Rapports UNGASS du Gouvernement			

¹ non défini actuellement

I. Développement humain (suite)						
Résultats	Indicateurs	Données de Base	Cible 2011	Sources de vérification		
	15. Proportion des populations vulnérables VIH positives.	-	-	Rapports UNGASS du Gouvernement		
	16. Taux de prévalence de la contraception.	52% en 2002 (PAPFAM)	70% en 2010	Document de politique de population à l'horizon 2010,		
	17. Indice synthétique de fécondité.	2,4 enfants par femme en 2002 (PAPFAM)	2,1 en 2010	Ministère de la Santé, 2001		
Effet Programme de pays 1.1. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est mise en œuvre, de manière intégrée et contribue à la réduction disparités.	1.1. Existence d'un système d'information renforcé produisant des données régulières désagrégées sur la pauvreté et l'exclusion sociale selon les standards reconnus.	Système d'information irrégulier	Système d'information continue opérationnel	Rapports des revues périodiques du système d'information		
Effet Programme de pays 1.2 Les services sociaux de santé, d'éducation, de formation et de protection sociale sont plus accessibles et leurs	1.2.1. Proportion des éducateurs et des gestionnaires d'établissements scolaires, aux niveaux primaire et pré-scolaire, appliquant les nouvelles méthodes d'éducation.	2	Au moins 50%	Evaluation initiale et finale des capacités et des compétences des		
accessibles et leurs prestations de qualité, répondent aux besoins des populations dont ils améliorent les conditions de vie.	1.2.2. Proportion du personnel de santé appliquant des méthodes de prise en charge de la santé infantile et maternelle conformes aux standards reconnus.	2	Au moins 50%	personnels exerçant dans les secteurs sociaux selon les standards, 2007, 2010.		
	1.2.3. Proportion du personnel de la Protection sociale appliquant les nouvelles méthodes de gestion et de planification.	2	Au moins 50%			
	1.2.4. Proportion des professionnels du système de protection juridique et sociale appliquant les principes de protection des enfants.	2	Au moins 50%	Evaluation initiale et finale des capacités et des compétences des personnels exerçant dans les secteurs sociaux selon les standards, 2007, 2010		
	1.2.5. Existence d'un Système Intégré de Suivi et d'Evaluation régulier portant sur les secteurs sociaux.	Système d'information et statistique développé mais non intégré	Système intégré et exploité dans les politiques sociales.	Rapport des revues périodiques du système de Suivi et d'Evaluation dans les secteurs sociaux		
	1.2.6. Existence d'un système intégré de prise en charge des groupes vulnérables, notamment les jeunes en difficulté, les PVVS,etc.	-	Système intégré	Rapport des revues périodiques du système de prise en charge		

¹ non défini actuellement

² non disponible actuellement

	I. Développement l	humain (suite)		
Résultats	Indicateurs	Données de Base	Cible 2011	Sources de vérification
Effet Programme de pays 1.3. Les programmes	1.3.1. Proportion des quatre caisses de sécurité sociale disposant d'études actuarielles	0	100%	Rapports du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
nationaux en matière de lutte contre le chômage, d'amélioration de la protection sociale et de promotion de l'emploi sont mis en œuvre de manière efficace.	1.3.2. Existence d'un système d'information renforcé produisant des données régulières désagrégées sur la création de l'emploi décent et de promotion des PME/PMI selon les standards reconnus	-	Système d'information continue opérationnel	Rapports des revues périodiques du système d'information
	1.3.3. Proportion des personnels chargés des programmes de promotion et de création de l'emploi décent et des PME/PMI formes	-	Au moins 50%	Rapports d'évaluation des formations
Effet Programme de pays 1.4. Le Programme d'appui au développement des Hauts Plateaux et du Sud est mis en œuvre et contribue efficacement à la réduction des inégalités régionales et locales et à l'amélioration durable des conditions de vie des populations de ces régions.	1.4.1. Indice de Développement Rural	(Prêt en Juillet 2006)	Progression nette de l'indice	Rapports du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
	1.4.2. Incidence de pauvreté dans les régions rurales par rapport aux régions urbaines	-	Ecart réduit de > 5%	Carte de la Pauvreté, Ministère de l'Emploi et
	1.4.3. Taux de chômage dans les régions rurales par rapport aux régions urbaines	-	Ecart réduit de > 5%	de la Solidarité Nationale
	1.4.4. Taux d'analphabetisation des femmes dans les régions rurales par rapport aux régions urbaines	-	Ecart réduit de > 5%	
	1.4.5. Proportion des associations de la société civile, notamment dans les Hauts Plateaux et le Sud, ayant participé à des processus de consultation pour le développement de programmes locaux de développement	-	Au moins 80%	Rapports périodiques de suivi du Gouvernement

II. Environnemen	t et c	اميركا	onnem	ent c	lurah	حاد
II. LIIVII OIIIIEIIIEII	ι σι υ	ICVCI	oppeiii	CIII C	ıuı ak	שוע

Indicateurs	Données	Cible	Sources de
	de Base	2011	vérification
	20/		- Rapports périodiques du : - Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire - Ministère des ressources en eau - Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales - Rapports périodiques de l'ONS
•	2%		
2.2. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité	500 000Km²		
2.3. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)			
2.4. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure	81,8% en 2000	100%	
2.5. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	93% en 2002		
2.6. Proportion de la population exposée aux risques industriels et naturels			
2.7. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant)	3.92 TE - CO2 / habitants		
2.1.1. Les espaces naturels protégés disposent de plans de gestion durable, mis en œuvre avec la participation des populations locales	9 plans de gestion disponibles au niveau de 9 parcs dans les régions du Nord	5 nouveaux plans de gestion élabores et mis en œuvre de manière participative dans les régions sud	Rapports du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
2.2.1. Nombre de sites concernés par des projets démonstratifs sur la vulnérabilité et l'adaptation à la dégradation des sols	0	5	Rapports du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
2.3.1. Existence d'un plan d'alerte en faveur des populations dans les régions à risques potentiels de santé lié à l'environnement 2.3.2. Existence d'un plan de gestion des risques liés à l'environnement dans les régions concernées		Plan d'alerte opérationnel et efficace Plan de gestion opérationnel revue périodiquement	Revue des systèmes d'alerte et de gestion des risques, 2007
	2.1. Proportion de zones forestières 2.2. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité 2.3. PIB par unité d'énergie consommée (rendementénergétique) 2.4. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure 2.5. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement 2.6. Proportion de la population exposée aux risques industriels et naturels 2.7. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) 2.1.1. Les espaces naturels protégés disposent de plans de gestion durable, mis en œuvre avec la participation des populations locales 2.2.1. Nombre de sites concernés par des projets démonstratifs sur la vulnérabilité et l'adaptation à la dégradation des sols 2.3.2. Existence d'un plan d'alerte en faveur des populations dans les régions à risques potentiels de santé lié à l'environnement 2.3.2. Existence d'un plan de gestion des risques liés à l'environnement dans les régions	2.1.Proportion de zones forestières 2.2. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité 2.3. PIB par unité d'énergie c on s o m mé e (r e n d e m e n t énergétique) 2.4. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure 2.5. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement 2.6. Proportion de la population exposée aux risques industriels et naturels 2.7. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) 2.1.1. Les espaces naturels protégés disposent de plans de gestion durable, mis en œuvre avec la participation des populations locales 2.2.1. Nombre de sites concernés par des projets démonstratifs sur la vulnérabilité et l'adaptation à la dégradation des sols 2.3.1. Existence d'un plan d'alerte en faveur des populations dans les régions à risques potentiels de santé lié à l'environnement 2.3.2. Existence d'un plan de gestion des risques liés à l'environnement dans les régions	2.1.Proportion de zones forestières 2.2. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité 2.3. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) 2.4. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure 2.5. Proportion de la population ayant accès à une elleur système d'assainissement 2.6. Proportion de la population exposée aux risques industriels et naturels 2.7. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) 2.1.1. Les espaces naturels protégés disposent de plans de gestion durable, mis en œuvre avec la participation des populations locales 2.2.1. Nombre de sites concernés par des projets démonstratifs sur la vulnérabilité et l'adaptation à la dégradation des sols 2.3.1. Existence d'un plan d'alerte en faveur des populations dans les régions à risques potentiels de santé lié à l'environnement 2.3.2. Existence d'un plan de gestion des risques liés à l'environnement dans les régions en risques potentiels de santé lié à l'environnement dans les régions en reguere de ficace 2.3.2. Existence d'un plan de gestion des risques liés à l'environnement dans les régions en risques potentiels de santé lié à l'environnement dans les régions en reguere de ficace 2.3.2. Existence d'un plan de gestion des risques liés à l'environnement dans les régions en requere de ficace

II. Environnement et développement durable (suite)					
Résultats	Indicateurs	Données de Base	Cible 2011	Sources de vérification	
Effet Programme de pays. 2.4 Les stratégies nationales et les programmes nationaux de gestion des risques et de prévention des catastrophes naturelles, intégrés dans la politique d'aménagement du territoire sont mis en oeuvre et contribuent à la protection des populations et à l'efficacité de la préservation du patrimoine naturel.	2.4.1. Existence d'un mécanisme de coordination intersectorielle de gestion		Coordination efficace	Revue des systèmes d'alerte et de gestion des risques, 2007 (voir Effet 2.3.); Rapports du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement	
	2.4.2. Existence d'un plan de gestion intégré des risques liés à des catastrophes naturelles dans les régions concernées incluant la participation des populations		Plan de gestion opérationnel et mis à jour		
	2.4.3. Existence d'un plan d'alerte en faveur des populations dans les régions à risques de catastrophes naturelles		Plan d'alerte opérationnel et efficace		
Effet Programme de pays. 2.5 Les stratégies nationales de prévention et les programmes nationaux de réduction et de contrôle des pollutions et des nuisances sont mis en œuvre et intègrent des mécanismes de développement propre dans les programmes nationaux.	2.5.1. Proportion des personnels de l'environnement ayant les compétences requises pour le développement des stratégies de prévention contre les pollutions et nuisances		Au moins 50%	Analyse des systèmes de surveillance et de prévention des pollutions et évaluation des niveaux de pollution, 2007.	
	2.5.2. Existence d'un système de surveillance des pollutions exploité dans la mise en œuvre de stratégies de prévention		Système de surveillance opérationnel	Rapports d'évaluation des formations	
	2.5.3. Nombre de collectivités locales ayant un plan de collecte des déchets et un programme des quartiers participant au tri à la base	40	57	Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement	
Effet Programme de pays. 2.6 La société civile appuie efficacement les interventions dans le domaine de la protection et de la préservation durable de l'environnement.	2.6. Proportion des membres de la société civile ayant les compétences requises pour participer à la stratégie de préservation durable de l'environnement		100%	Rapports d'évaluation des formations	

III. Gouvernance				
Résultats	Indicateurs	Données de Base	Cible 2011	Sources de vérification
Effet UNDAF N°3 D'ici à 2011, la gouvernance sera consolidée par la modernisation et le renforcement des capacités nationales en matière de mise en oeuvre des réformes.	Nombre de réformes et de politiques mises en œuvre basées sur des programmes de modernisation de leurs systèmes de programmation et gestion.		Toutes les Réformes	Rapports périodiques du Gouvernement
Effet Programme de pays 3.1 Les institutions nationales modernisées et consolidées sont plus accessibles et répondent mieux aux besoins des citoyens.	3.1.1 Existence d'un mécanisme de consultation de la société civile notamment des partenaires sociaux dans le développement et l'évaluation des politiques sociales et économiques.		Mécanismes opérationnels	Rapports périodiques du Gouvernement
	3.1.2. Existence d'un système d'information et d'analyse socio-économique.		Système régulier d'information et d'analyse opérationnel	Rapports périodiques du Gouvernement et des partenairesRapports ONS
Effet Programme de pays 3.2 La société civile a la capacité d'intervenir efficacement pour le développement en partenariat avec les institutions nationales et locales.	3.2. Proportion des ONGs de la société civile ayant reçu les compétences requises pour mieux participer à la gestion des programmes de développement local et national.		Au moins 50%	 Rapport d'évaluation des formations Rapports annuels du suivi des Investissements publics

IV. Genre				
Résultats	Indicateurs	Données de Base	Cible 2011	Sources de vérification
Effet UNDAF N°4 D'ici à 2011, la promotion de la participation des femmes à la vie politique, économique et sociale, sera consolidée.	4.1. Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	0,89 en 2005/2006	1	- Statistiques régulières du Ministère de l'Education Nationale, - Rapports nationaux sur les OMD 2005 et 2010 - Enquêtes MICS3, (2006) MICS4 (2010)
	4.2. Le rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire (premier cycle)	0,96 en 2005/2006	1	
	4.3. Le rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire (cycle post-obligatoire)	1,40 en 2005/2006	1	- Statistiques régulières des Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de l'ONS, - Rapports nationaux sur les OMD 2005 et 2010 - Enquêtes MICS3, (2006), MICS4 (2010)
	4.4. La parité filles/garçons dans l'Enseignement Supérieur (Inscrits en graduation)	57,5% en 2004/2005	50%	
	4.5. Parité des alphabétisés 15 -24 ans	0,91 en 2002	1	
	4.6. Population féminine occupée	14,5% en 2002		
	4.7. Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national	6,2% en 2005	5* %	
Effet Programme de pays 4.1 La promotion de la participation de la femme en général et de la femme rurale en particulier, à la vie politique, économique et sociale aux niveaux national et local, est poursuivie.	4.1.1. Mesures des disparités entre les genres et selon les milieux (rural et urbain) dans les politiques sociales	Absence d'outils de mesure et de suivi	Instruments bien intégrés dans les politiques sociales	Analyse des politiques sociales selon l'approche genre, 2009
	4.1.2. Une politique de promotion de l'emploi féminin, en particulier dans les sphères de décision et de planification	Instruments de mesure et de suivi incomplets	Instruments opérationnels	Statistiques régulières: - du Gouvernement, - du Parlement - de l'ONS

^{*:} au minimum par chambre

¹ non défini actuellement

² non disponible actuellement



Maison des Nations Unies 9A, Rue Emile Payen - Hydra - Alger Web: www.unalgeria.org